

pour respecter et renforcer les règles relatives au commerce et à l'investissement qui fondent notre prospérité.

S'il en est parmi vous qui doutent encore des avantages du commerce et de l'investissement internationaux, ils n'ont qu'à se rappeler la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il y a 50 ans. Le système qui avait engendré le chaos, la rivalité, la pauvreté et le désespoir a été remplacé par un ensemble ordonné d'accords solidaires et complémentaires qui régissent les échanges mondiaux. Ce système a favorisé une croissance spectaculaire de nos économies.

Le GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] a été la base du système commercial moderne. En 1947, les États-Unis et le Canada se sont joints à d'autres pays de même mentalité pour mettre sur pied ce système qui devait être équitable et ouvert, basé sur des règles acceptées de tous. Les retombées du GATT sont impressionnantes : depuis sa création, le produit intérieur brut des États-Unis est passé de 2 milliards à 6 billions de dollars américains constants. Entre-temps, l'économie mondiale s'est développée au point qu'elle est aujourd'hui plus de 20 fois ce qu'elle était il y a moins de 50 ans.

La croissance du commerce international a stimulé celle de l'économie mondiale en élargissant les marchés des producteurs nationaux et en fournissant aux consommateurs des biens et des services à prix concurrentiels.

Pendant ce temps, la valeur des échanges des États-Unis subissait une croissance vertigineuse. Aujourd'hui, le commerce extérieur est le moteur de l'économie américaine. Selon les estimations du gouvernement américain, la valeur des échanges du pays équivalait à 13 p. 100 de son PIB en 1970. Elle pourrait dépasser les 30 p. 100 en 1995.

Les règles commerciales ont suivi l'évolution des échanges mondiaux. La nouvelle Organisation mondiale du commerce élargit considérablement la portée du GATT du fait qu'elle applique des règlements dans de nouveaux domaines comme le commerce des services et la propriété intellectuelle. Des gains substantiels ont aussi été réalisés dans les domaines traditionnellement couverts par le GATT.

Par exemple, nous avons réduit du tiers, en moyenne, les droits de douane. Nous avons accepté de réduire progressivement les restrictions applicables au commerce des textiles. Chose particulièrement importante pour nos deux pays, nous disposons pour la première fois de règles valables touchant l'agriculture. Nous avons aussi renforcé le système commercial multilatéral en dotant l'Organisation mondiale du commerce d'un mécanisme de règlement des différends à la fois efficace et crédible.